



Cher Client,

Objet : Mesures de prévention contre la COVID-19 en entreprise

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Cesi a mis en place des mesures strictes afin de prévenir et limiter les risques de propagation du coronavirus COVID-19 et d'assurer la protection de nos intervenants et affiliés.

Vous allez recevoir prochainement l'un de nos intervenants pour une réunion ou une prestation dans votre établissement ?

Nous vous invitons à prendre connaissance des mesures suivantes :

- Nous nous présenterons chez vous en l'absence de symptôme évocateur de la COVID-19, en cas de doute le jour du rendez-vous, nous prendrons contact avec vous et le rendez-vous sera reporté,
- Si vous présentez de votre côté des symptômes évocateurs de la Covid-19, merci nous contacter au plus vite afin de reporter le rendez-vous,
- Nous nous engageons à respecter strictement les mesures suivantes :
 - respecter la date et l'heure du rendez-vous,
 - se laver et se désinfecter les mains avant de quitter le domicile/bureau pour se rendre chez vous,
 - porter un masque dès l'entrée dans vos locaux,
 - respecter très strictement les mesures de distanciation sociale : distance d'au moins 1m50,
 - disposer d'une solution hydroalcoolique et se désinfecter les mains très régulièrement,
 - respecter le parcours de visite qui nous sera indiqué,
- Nous vous invitons à respecter également de votre côté les mesures suivantes :
 - porter un masque dès la présence de notre intervenant,
 - respecter très strictement les mesures de distanciation,
 - ventiler et nettoyer le local de la réunion/intervention avant notre venue avec la possibilité de ventiler l'espace de travail pendant la prestation,

S'il s'agit d'une formation intra-entreprise, en plus des mesures précitées:

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans la salle de formation pour les participants,
- Respect strict de la distanciation physique de minimum 1,5 mètres entre la table du formateur et celles des participants et entre les participants,
- Port d'un masque par les participants tout au long de la formation,

CESI

Avenue Konrad Adenauer 8
1200 Bruxelles
T : 02 771 00 25

www.cesi.be
BCE : 409 122 442

- S'assurer préalablement à la prestation, qu'aucun participant prévu n'est en attente d'un résultat de test de la Covid-19 ; est atteint de Covid-19 positif asymptomatique, est présent alors qu'il/elle devrait être en quarantaine.

Nous nous donnons le droit de ne pas mener l'intervention si les mesures énoncées ci-dessus ne sont pas respectées.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'équipe du CESI.